



## CONTRAT DE LOCATION Mobylette

Date : .

Entre : La Ste Anjou Ride La Clef Route de Rochefort 49190 Denée

Siret :

Tél : 06 80 37 66 99

[anjouride@gmail.com](mailto:anjouride@gmail.com)

Et le Client : Nom : ..... Prénom : .....

Domicilié à :

.....  
.....

Tel..... mail :

.....

Permis de conduire N° ..... délivré à : .....

Le : .....

Où

BSR N° ..... Délivré à

..... le : .....

La durée de la location prévue par le présent contrat est de .....heure (s)

. Le véhicule de marque ..... Concerné par le présent contrat est immatriculé.....

Le montant de la caution est de 300 Euros, remis sous forme de chèque à l'ordre de Anjou Ride et restitué à la fin de la location, sous réserve des dispositions des modalités ci-dessous.

Le montant facturé par Anjou Ride. : ..... € TTC - Acompte versé : .....

1H :30€/personne – 2h : 50€/personne 3H : 70€/personne – journée : 120 €/personne -

Observations : Equipements individuels fournis Gants - Casque –

**Il est convenu un contrat de location relatif à la location d'un 2 roues a moteur dont les modalités sont détaillées ci-après**

Anjou Ride s'engage à réaliser auprès du client une prestation comprenant :

**La location d'un cyclomoteur, avec son plein de carburant et en bon état de marche et de fonctionnement,**

**(et tenant compte de l'ancienneté)** conforme à l'homologation par les services de l'Etat à sa date de première mise en circulation et soumis à un entretien régulier conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en ce qui concerne les éléments de sécurité, pour une durée déterminée.

L'assurance du cyclomoteur louée souscrit auprès de l'Assurance Mutuelle des Motards, responsabilité

Civile, Allianz défense civile, protection juridique et garantie corporelle « basic ».

**Les effets personnels, la bagagerie et les dommages matériels causés seul à la moto ne sont**

**Pas couverts et soumis à caution).**

- Un temps d'échange pour préparer la randonnée et faciliter la prise en main du véhicule.

LE CLIENT s'engage auprès de Anjou Ride à :

- Justifier d'un âge d'au moins 14 ans, d'un BSR ou d'un permis de conduire auto ou moto en présentant son permis de conduire (fourniture d'une copie du permis de conduire obligatoire et d'une pièce d'identité)

- Ne pas prêter le véhicule à d'autres personnes que la personne sus nommée.

- Respecter les dispositions réglementaires du code de la route durant la période de la randonnée, en cas d'amende, les copies du permis et contrat seront envoyées avec le P.V.)

- Ne pas utiliser le véhicule hors des voies de circulation goudronnées

**Pour Anjou Ride Le Client**

(Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »)